



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 30 JANVIER 2025 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D7 - Projet 12 totems d'informations touristiques en Vals de Saintonge**

**Date de convocation :** ..... 24 janvier 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 3

Arthur AUGER à Cyril CHAPPET ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

**Absents excusés :** ..... 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Absents :** ..... 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D7 - Projet 12 totems d'informations touristiques en Vals de Saintonge

Rapporteur : Mme Anne DELAUNAY

Dans le cadre du schéma d'accueil et de diffusion de l'information, établi par l'Office de Tourisme des Vals de Saintonge (édition 2021-2026), et suivant la volonté de Vals de Saintonge Communauté de développer ses services en faveur des enfants et des familles, ces deux entités prévoient l'implantation de douze mobiliers extérieurs artistiques à usage d'information touristique sur le territoire intercommunal. Les communes d'Aulnay-de-Saintonge, Beauvais-sur-Matha, Bernay-Saint-Martin, Blanzac-lès-Matha, Bords, Brizambourg, La-Jarrie-Audouin, Neuvicq-le-Château, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Mandé-sur-Brédoire, Taillebourg et Tonnay-Boutonne sont proposées pour les accueillir.

Imaginé par l'entreprise Mains libres (Nantes) en association avec le cabinet d'architecte Bonsoir architecte GIE / Écore (Nantes) et l'atelier d'artiste et d'architecte Neotravelmakers / Sierra (Bordeaux), le totem de Saint-Jean-d'Angély est une sculpture de 4,65 mètres de hauteur. Il comprend une partie identitaire commune au territoire (socle, embase, matériaux naturels, durables et non dégradables pierre et bois) et propose deux thématiques :

- une partie est consacrée à la thématique « L'histoire ». Elle prend la forme d'un livre ouvert, un refuge symbolique contenant la mémoire du territoire, et comporte un QR Code valorisant le site « Par Ici » conseillant les visiteurs en séjour sur les sites et activités à découvrir autour d'eux ;
- l'autre partie, le « Totem de l'aventure nature », est dédiée à la découverte de la biodiversité locale. Elle est conçue comme un élément ludique suscitant l'intérêt des familles et des enfants, par le biais d'un panneau informatif sur les différentes espèces d'oiseaux observées dans la région. Elle offre une lecture dynamique et interactive du paysage naturel environnant.

Les services municipaux des Affaires culturelles et Développement durable contribuent au projet, de même que l'Association Nature Angérienne.

Les clientèles prioritaires visées étant les familles avec enfants, les clientèles de proximité (excursionnistes, résidents secondaires et habitants), les touristes en séjour en Vals de Saintonge, les clientèles française et anglaise et les futurs curistes, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite implanter ce totem au plan d'eau de Bernouët, à proximité des tables de pique-nique installées entre l'aire de camping-car et la guinguette (parcelle 000 AB 658).

L'enveloppe budgétaire affectée à l'opération s'élève à 186 000 € TTC et est entièrement prise en charge par Vals de Saintonge Communauté.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser, dans le cadre du projet 12 totems d'informations touristiques en Vals de Saintonge, l'implantation du « Totem de l'aventure nature » angérien au plan d'eau de Bernouët, parcelle 000 AB 658 ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.